

Traité concernant l'aménagement de la rivière Skagit

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, et le secrétaire d'État des États-Unis, M. George Shultz, ont signé le 2 avril le Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la rivière Skagit et le lac Ross, ainsi que le réservoir Seven Mile de la rivière Pend d'Oreille. Le traité a été signé dans le cadre des rencontres trimestrielles au cours desquelles les deux ministres ont l'occasion de procéder à des échanges de vues sur un éventail de questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun. De tels échanges permettent de mener à bien la conduite des relations canado-américaines et de discuter de l'actualité politique et économique internationale dans l'intérêt des deux parties.

L'entente globale sur la question de la rivière Skagit comprend trois documents : le traité, un accord Colombie-Britannique-Seattle et un accord Canada-Colombie-Britannique. Elle permet de régler les préoccupations déjà anciennes du Canada au sujet du projet de rehaussement du barrage Ross (État de Washington) qui implique l'inondation de la vallée de la rivière Skagit pour approvisionner la ville de Seattle en électricité; le projet avait été

autorisé en 1942. Le traité a été négocié sous l'égide d'un groupe consultatif mixte de la Skagit présidé par les commissaires Olson (Canada) et Bulen (États-Unis) de la Commission mixte internationale; faisaient partie de ce groupe des représentants des gouvernements du Canada, des États-Unis, de la Colombie-Britannique, et des délégués de la ville de Seattle.

Le traité concernant la rivière Skagit et les accords de mise en application mettant en cause la ville de Seattle, la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada seront en vigueur pendant 80 ans et empêcheront l'inondation de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique. En échange, la Colombie-Britannique fournira à la ville de Seattle une quantité d'énergie électrique équivalant à celle qui aurait été produite si l'on avait rehaussé le barrage Ross. Par ailleurs, la Colombie-Britannique recevra des paiements équivalant au coût de la construction et du maintien du barrage.

La cérémonie de signature concrétise l'acceptation du traité par les deux gouvernements et leur permet d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en vigueur du traité.



Le ministre canadien des Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain, MM. Allan MacEachen (à gauche) et George Shultz, ont signé le traité sur le barrage Ross, après l'échange des documents par M^{mes} Sheila Tooze (à gauche), de l'ambassade du Canada à Washington, et Genevieve Bell, du secrétariat d'État américain.

Construction d'une usine en Malaisie

La société d'ingénierie montréalaise Klockner Stadler Hurter dirigera le consortium canado-austro-allemand chargé de la construction d'une usine de pâtes et papier en Malaisie.

Le consortium réunit la société Voest Alpine AG d'Autriche ainsi que la Klockner Industrie-Anlagen de la République fédérale d'Allemagne dont la société montréalaise est une filiale.

Grâce à ce projet, une soixantaine de travailleurs canadiens se rendront en Malaisie, dans le secteur nord de l'île de Kakimantan (autrefois Bornéo) pour exercer diverses fonctions spécialisées. Autre effet bénéfique, la société montréalaise doublera le nombre de ses employés.

L'usine de Klockner Stadler Hurter, dont la construction devrait être terminée en 1987, produira annuellement 125 000 tonnes de papier fabriqué à partir de matières premières et de bois durs tropicaux.

Marathon de la Francophonie du Saguenay

M. Jean-Luc Pepin, ministre des Relations extérieures, a annoncé, le 9 mars, le versement d'une contribution de 15 000 \$ en vue d'assurer une représentation africaine lors du quatrième Marathon de la Francophonie qui se tiendra à Chicoutimi le 17 juin 1984.

C'est un souci fondamental et permanent du Canada en politique étrangère que de cultiver ses liens avec la Francophonie et le marathon du Saguenay en est un excellent exemple. Cet événement, en effet, ne peut que favoriser le rapprochement entre des peuples unis par l'usage d'une langue commune et par la pratique du sport.

Le Canada est membre de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports (CONFJES) qui regroupe maintenant 27 pays francophones. C'est par l'entremise de cette conférence, surtout de son Secrétariat technique permanent (STP) de DAKAR, que le Canada a entrepris de sensibiliser les pays francophones au Marathon de Chicoutimi. On espère que celui-ci se transformera un jour en Jeux de la Francophonie, à l'exemple de ceux du Commonwealth, qui feront place à toute une variété de compétitions sportives. Le Marathon de la Francophonie a attiré l'an dernier des athlètes de France, de Belgique, de Suisse, d'Acadie ainsi que du Sénégal et de Djibouti.